



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1662**

commune (s) : Grigny - Bron - Caluire et Cuire - Lyon 7° - Villeurbanne

objet : Autorisation de déposer une demande de permis de construire et des demandes de permis de démolir

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1662**

commune (s) : Grigny - Bron - Caluire et Cuire - Lyon 7° - Villeurbanne

objet : **Autorisation de déposer une demande de permis de construire et des demandes de permis de démolir**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Le Président d'une collectivité territoriale doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de construire et des permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président de la Métropole de Lyon à déposer, le moment venu, les demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de construire :

- *Grigny* : 3, de la rue de la République - collège Emile Malfroy - il s'agit de la restructuration lourde de 5 300 mètres carrés de plateau et 1 700 mètres carrés à embellir, comprenant le désamiantage et le réaménagement des locaux suivant le référentiel collège.

Cette restructuration comprendra :

- l'embellissement des secteurs de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA),
- l'amélioration thermique des bâtiments (collège et logements) par l'isolation des 4 faces : toitures, façades, vide-sanitaire,
- la remise aux normes techniques des installations (réseaux, armoires techniques, organes de production de chaleur, systèmes de sécurité incendie, etc.),
- la remise aux normes réglementaires techniques avec la mise en conformité de l'accessibilité (création de 2 ascenseurs pour le bâtiment enseignement, de rampes d'accès, de sanitaires pour personnes à mobilité réduite, d'éclairages, etc.), la mise en conformité incendie (création d'espaces d'attente sécurisés), désenfumage, éclairage de sécurité, remplacement des cloisons bois, locaux de stockage à risques moyens, remplacement du système sécurité incendie, etc.,
- la transformation de la ligne de distribution de la demi-pension en salade-bar (350 demi-pensionnaires + 15 adultes déjeunant à la cantine),
- la restructuration d'environ 2 000 mètres carrés d'espaces extérieurs et des réseaux (abris vélos élèves et professeurs, parking, cours, etc.),
- la mise en place d'un centre de culture et de connaissance (en lieu et place du centre de documentation et d'information), comme espace central d'accompagnement pédagogique,
- la construction d'un préau de 350 mètres carrés de surface utile (700 élèves).

Permis de démolir :

- *Bron* : 62, avenue Lionel Terray - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - il s'agit de démolir l'ancienne pouponnière composée d'un bâtiment d'un étage sur sous-sol d'une surface totale de 5 300 mètres carrés. Cette démolition fait suite à la construction de la nouvelle pouponnière,

- *Caluire et Cuire* : place de l'Eglise - parcelle cadastrée AO 72 - il s'agit de démolir une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage d'environ 217 mètres carrés d'emprise au sol. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la délégation générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV) dans le cadre de l'opération de requalification de la place de l'Eglise, le long de la rue Jean Moulin, initialement prévue dans le programme d'aménagement d'ensemble (PAE),

- *Lyon 7°* : 1 et 3, rue du Vercors - site Etablissement français du sang (EFS) - il s'agit de démolir un immeuble de laboratoires et de bureaux, composé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol surmonté de 2 étages, d'une emprise au sol d'environ 2 200 mètres carrés et d'annexes d'une surface d'environ 90 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'innovation et de l'action économique (DIAE) dans le cadre de la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC),

- *Villeurbanne* : 7, rue Francia - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation, constitué d'un rez-de-chaussée élevé sur cave et d'une emprise au sol d'environ 90 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la zone d'activité commerciale (ZAC) de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 8, rue Francia - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation, constitué d'un étage élevé sur cave, d'une emprise au sol d'environ 85 mètres carrés et de son annexe d'une emprise au sol d'environ 65 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 9, rue Francia - il s'agit de démolir des bâtiments à usage de bureaux, de salle de réunion et d'entrepôt d'une surface au sol d'environ 970 mètres carrés composés d'un entrepôt en fond de cour, d'un bâtiment sur rue et d'un bâtiment sur cour. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 10, rue Francia - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation constitué d'un étage élevé sur cave, d'une surface au sol d'environ 100 mètres carrés et d'un garage d'une surface au sol d'environ 25 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 11, rue Francia - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation constitué d'un rez-de-chaussée élevé sur cave d'une surface au sol d'environ 85 mètres carrés et d'annexes sur cour, emprise totale au sol d'environ 70 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 12, rue Francia - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation constitué de 2 étages élevés sur cave d'une surface au sol d'environ 90 mètres carrés et de 3 annexes sur cour d'une surface totale au sol d'environ 50 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 13, rue Francia - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation constitué d'un étage élevé sur cave d'une surface au sol d'environ 190 mètres carrés et d'une annexe sur cour d'une surface au sol d'environ 62 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie,

- *Villeurbanne* : 13, rue de la Soie - il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation constitué d'un rez-de-chaussée élevé sur cave avec une surface au sol d'environ 50 mètres carrés et d'une batterie de 5 garages d'une surface au sol d'environ 150 mètres carrés. Cette opération est à réaliser à la demande de la direction de l'aménagement de la DDUCV dans le cadre du projet de la ZAC de Villeurbanne la Soie ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer la demande de permis de construire portant sur le collège Emile Malfroy situé 3, de la rue de la République à Grigny,

b) - déposer les demandes de permis de démolir portant sur l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) situé 62, avenue Lionel Terray à Bron, la maison d'habitation située place de l'Eglise à Caluire et Cuire, sur la parcelle cadastrée AO 72, l'immeuble situé 1, et 3, rue du Vercors à Lyon 7°, les bâtiments situés 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, rue Francia à Villeurbanne et le bâtiment situé 13, rue de la Soie à Villeurbanne,

c) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.